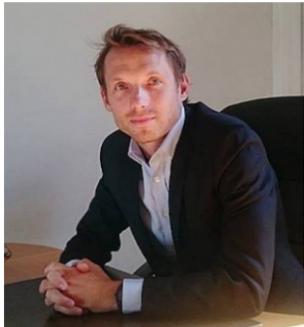


« La CGT demande à Carrefour de suspendre ses travaux »



ENTRETIEN

Steve Doudet, avocat de la CGT du Carrefour le Merlan à Marseille (14^e), décrypte les enjeux de l'audience qui a lieu ce matin au tribunal de grande instance (TGI). Elle oppose le syndicat au groupe. Les salariés demandant la suspension du projet « Essentiel », dont la mise en œuvre a déjà débuté et ce alors que le TGI doit juger de sa validité, ou non, le 21 novembre.

Le tribunal de grande instance de Marseille doit rendre son verdict le 21 novembre concernant l'interdiction, ou pas, du projet « Essentiel » prévu par Carrefour pour son hypermarché du Merlan. Mais le groupe n'a pas attendu et tente un passage en force depuis le début de la semaine en réaménageant d'ores et déjà son magasin. Steve Doudet, avocat de la CGT, va plaider ce matin pour une suspension des travaux, jusqu'à ce que la décision sur le fond soit rendue.

La Marseillaise : Pourquoi avoir de nouveau saisi la justice cette semaine ?

Steve Doudet : La situation est la suivante : nous avons plaidé le 17 octobre devant le TGI de Marseille pour demander l'annulation du projet « Essentiel » et dénoncer l'utilisation frauduleuse du CICE. On a été écouté attentivement et à l'issue des débats, le tribunal a annoncé rendre sa décision le 21 novembre. Mais à peine avions-nous quitté la salle d'audience, que Carrefour a commencé la mise en œuvre de son projet, avec notamment l'externalisation de plusieurs rayons et des travaux dans le magasin. Avec l'audience qui a lieu ce matin, la CGT demande donc que Carrefour suspende les travaux jusqu'au rendu de la décision. Ils déclenchent un projet alors que sa validité est contestée en justice. C'est une démarche de bon sens,



La CGT du Carrefour du Merlan s'oppose depuis quelques jours à la mise en place du projet « Essentiel » qui doit transformer l'hypermarché. PHOTO A.B.

l'élément nouveau c'est le début des travaux.

En quoi cette procédure est-elle différente de la précédente ?

S.D. : Dans les deux cas, il y a une forme d'urgence à se prononcer mais à des niveaux différents. La première procédure était sur le fond du sujet, avec la question du détournement d'aides publiques. La procédure d'aujourd'hui est un référé d'heure à heure qui s'utilise en cas d'extrême urgence. On demande une mesure conservatoire pour prévenir d'un dommage imminent à l'origine de troubles publics.

Quels sont les scénarii possibles ?

S.D. : Dans le premier cas, le tribunal ordonne la suspension du projet jusqu'au 21 novembre. Dans le second cas, le tribunal peut dire qu'il va laisser faire Carrefour jusqu'au 21. Sauf que si la décision nous est favorable à cette date, il y aura une pression juridique pour que le magasin soit remis en ordre comme à l'initiale, avant les travaux.

Vous évoquez des « dommages imminents », craignez-vous aussi des risques psychosociaux pour les

salariés ?

S.D. : Bien sûr, il faut se mettre à la place des salariés qui voient leur magasin se transformer alors qu'une décision de justice est attendue. Avec la mise en place de ce projet, le charcutier du Carrefour du Merlan ne sera plus un salarié de Carrefour mais d'un illustre inconnu et pourra peut-être perdre son emploi. Comme pour 70 autres salariés, soit un quart des effectifs du magasin. Tout est possible avec ce projet « Essentiel », c'est une angoisse extrême pour eux.

Comment qualifieriez-vous le comportement du groupe ?

S.D. : C'est inacceptable à plusieurs titres. D'une part, c'est un mépris des salariés. D'autre part c'est une forme de pression sur les juges, Carrefour leur dit : « *Quoi que vous pensiez du projet on le met en œuvre.* » Le groupe ne respecte pas le temps de la justice. Est-ce que cela coûte beaucoup à Carrefour d'attendre une décision ? La réponse est non, c'est provocant que d'opérer maintenant. D'autant plus que si le projet est mis en place avant le 21 novembre, le retour à la situation initiale sera matériellement très difficile.

Propos recueillis par Amaury Baqué

MARSEILLE

Punaises de lit : habitants, partis et syndicats appellent à l'action

Plusieurs collectifs d'habitants marseillais, dont celui de la Cabucelle, du 5 novembre ou encore d'Air Bel appellent à une manifestation devant l'Agence régionale de santé (ARS), le 4 novembre à 10h. Ils dénoncent la présence des punaises de lits dans de nombreuses structures de Marseille. Dernière en date : la bibliothèque de l'Alcazar à Belsunce. Cela fait des mois que plusieurs de ces collectifs alertent sur cette situation « *tandis que l'ARS et la mairie continuent de fermer les yeux* », jugent-ils. Au total, une quinzaine d'organisations et associations appellent à rejoindre l'initiative. Notamment plusieurs syndicats et partis politiques comme la France insoumise, le PCF, EELV ou encore le SPQM et la CGT Educ'action. On retrouve aussi Emmaüs, le DAL, l'Association des usagers des bibliothèques marseillaise et la fédération syndicale étudiante.

Conférence « Changer le travail »

Lundi à 19h, à la Casa Consolat (1, rue Consolat), l'université populaire Marseille-Métropole propose une conférence-débat avec Renato Di Ruzza, économiste, secrétaire général de la société internationale d'ergonomie et professeur émérite des universités en sciences économiques. Thème : « Changer le travail ».

La manière dont est organisé le travail aujourd'hui, qui s'éloigne des méthodes tayloriennes (précarisation, individualisation, ubérisation, distanciation), comporte de telles conséquences en termes de chômage et de santé qu'elle oblige à réfléchir sur le changement : quelles pistes d'alternatives envisageables ? Comment les rendre visibles ? Comment se les approprier ?

Entrée libre.

www.lamarseillaise.fr

**UN DON DE SANG
OU UN SORT ?**

Halloween.

Du 28 octobre au 2 novembre, venez donner votre sang sur le Vieux-Port à Marseille.



#AVECLESKURDES

Exprimez votre solidarité.

Écrivez-nous pour interpeller les dirigeants du monde. Des bénévoles traduiront vos messages en Kurde et en Arabe pour qu'ils parviennent jusqu'aux habitants du Rojava. Flashez ce QR Code pour laisser votre message.

